Méthanisation : écologie ou greenwashing ?

Nous avons pu consulter le dossier de demande d'enregistrement du projet d'installation d'une usine de méthanisation à Nécy. Découvrez la suite de notre enquête.

Une usine de méthanisation, portée par la SAS Méthabio Normandie, doit s'implanter sur le lieu-dit La Martinière, à Nécy, où la société a fait l'acquisition d'une parcelle dès 2019.

Une demande d'enregistrement a été faite auprès de la préfecture de l'Orne, tandis que le dossier était ouvert à la consultation publique en mairie de Nécy, qui a rendu un avis favorable. La commune de Rônai, située à moins d'un kilomètre de l'installation future, ainsi qu'Argentan intercom, à travers la voix de son président, Frédéric Leveillé, ont, à l'inverse, rendu des avis négatifs.

Dans la foulée, un collectif citoyen s'est créé pour s'opposer au projet. Dans le dossier de demande d'enregistrement que *Le Journal de l'Orne* a pu consulter, la société répond à certaines inquiétudes des riverains… sans toutefois les convaincre.

Déchets « locaux » ?

Leur première crainte porte sur l'acheminement des déchets (cultures dédiées, fumiers et lisiers notamment) vers la future usine. Si trois exploitations sont situées dans un rayon de 20 km, le quatrième exploitant, producteur d'œufs et de poussins, est établi dans la Manche et dans la Sarthe, à plus de 100 km.

Peut-on encore parler de déchets « locaux », comme mentionnés dans le dossier ? Pour réponse, il est mentionné que de toute façon, ces déchets étaient déjà transportés jusqu'à l'exploitation de Vincent Meyer, président de Méthabio Normandie installé à Pont-d'Ouilly.

« **L'autre solution technique, si la méthanisation ne se faisait pas, serait du compostage épandable en plaine de Caen, c'est-à-dire que la valorisation énergétique serait moins bonne (pas de production de biogaz) pour une distance à parcourir pour les matières équivalentes.** »

66 tonnes traitées chaque jour

Au total, les fumiers, lisiers et effluents d'élevage doivent représenter 10 050 tonnes par an, sur un total de 24 225 d'apport, le reste étant apporté par des cultures dédiées et végétaux. Capacité de traitement : 66,4 tonnes par jour en moyenne

C'est ce qui fait penser aux opposants qu'il y a anguille sous roche : « **On se rend compte qu'ils ont calibré leur tonnage journalier juste pour être sous la limite des 100 tonnes par jour de déchets traités qui, si dépassée, les auraient contraints à une enquête publique et à une demande d'autorisation, pas seulement d'enregistrement** », estime Laurent Gapaillard. Selon lui, les installations sont bien trop imposantes pour s'en tenir à ce tonnage, et l'usine, une fois installée, produira bien plus qu'annoncé.

Le digestat : « indigeste » ou fertilisant ?

Par ailleurs, les promoteurs soutiennent notamment que « **la méthanisation est un prolongement des activités agricoles** », qu'elle est « **une source de diversification économique de l'activité agricole** », qu'elle permet « **d'améliorer le bilan environnement des entreprises par l'utilisation des couverts végétaux** » et qu'ainsi, elle permet « **de diminuer le recours aux produits phytosanitaires** ».

Ils appuient que le digestat, dont ils projettent de produire près de 29 000 tonnes par an, « **présentent un intérêt** […] **en tant que matière fertilisante et amendante** »… tout en se dédouanant de son utilisation, puisque « **l'exportation du digestat vers la parcelle** » sera « **de la responsabilité de l'utilisateur en aval** ».

Nuisances sonores & odorantes

Mais pour certains chercheurs, le digestat est loin d'être aussi vertueux qu'annoncé. Daniel Chateigner, physicien cristallographe de l'université de Caen, explique dans un article de *Reporterre* du 24 janvier 2019 (*Méthanisation : un digestat bien indigeste pour les sols et les eaux*), que l'ammoniac contenu dans le digestat « **s'oxyde au contact de l'air et va développer du protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO2** ».

Exemple d'usine de méthanisation, comme celle qui doit s'implanter à Nécy. © DR

Nappes phréatiques polluées

« **C'est ce qu'on retrouve dans les algues vertes** » qui polluent les plages bretonnes, croit savoir Laurent Gapaillard.

Dans ce même article, Michel Bakalowics, hydrologue et chercheur au CNRS retraité, souligne que « **l'infiltration (du digestat) est très rapide dans les zones karstiques et va directement dans les nappes phréatiques, où nous pompons notre eau potable** ». Sol karstique (sols calcaires à structure de gruyère) que l'on retrouve notamment… en Normandie.

Les promoteurs anticipent : « **Les eaux usées et pluviales seront traitées à la parcelle.** […] **Seules les eaux pluviales propres seront rejetées au milieu naturel.** »

Enfin, le dossier répond noir sur blanc aux inquiétudes des riverains et en convient : oui, le projet engendrera des risques sanitaires (mais le site « **sera soumis à agrément sanitaire** »), il sera « **source de bruit et concerné par des nuisances sonores** […] **et des odeurs** », même si « **les matières les plus odorantes seront stockées** […] **dans des cuves fermées** ».

Même avec des garanties de la part de Méthabio Normandie, le projet n'a pas fini de faire parler de lui.

■ **Vincent Meyer, président de Méthabio Normandie, que nous avons contacté, nous a renvoyés vers la préfecture de l'Orne pour consulter le dossier, refusant de répondre à nos questions.**

Léa DALL'AGLIO

Mémento

Rédaction
Responsable de secteur : lea.dallaglio@publihebdos.fr
3 bis, avenue de la Forêt-Normande, BP 50031, 61201 Argentan cedex. Tél. 02 33 36 88 00 - Fax. 02 33 36 66 32 - Mail. journal.orne@publihebdos.fr - **Publicité :** Alain Ecobichon : 06 23 10 50 06

Service de garde
Médecin : appeler le 15. **Pharmacie :** appeler le 3237

Urgences
Pompiers : le 18 sur téléphone fixe, le 112 sur portable
Chirurgien-dentiste : dimanche et jours fériés, de 10 heures à 12 heures, tél. 02 33 31 97 09
Infirmiers : Bénédicte Rossi et Cécile Gallard à Trun, tél. 02 33 36 72 85. Carole Lamothe et Nathalie Vidier à Trun, tél. 02 33 36 63 12. M. Demiel à Trun, tél. 02 33 36 70 58. À Nécy, Mme Hunou, tél. 07 84 92 29 61

Le Nécéen rouvre ses portes avec une nouvelle gérance

Propriété de la commune de Nécy, le bar-tabac-restaurant Le Nécéen est de nouveau ouvert depuis lundi 3 mai.

Après la démission de l'ancienne gérante, la commune de Nécy a confié en gérance le lieu à Sophie Guillot, recrutée parmi trois candidatures. Sophie Guillot vient de Falaise, où elle était chef de cuisine depuis huit ans à La Renaissance.

Elle souhaitait se reconvertir. Mais c'est dans les mêmes fonctions qu'elle va exercer, en proposant des plats à emporter jusqu'à la réouverture des salles. Un plus pour redémarrer l'activité : une terrasse aménagée aux frais de la gérante en attendant que la commune réalise une terrasse de plain-pied, qui est à l'étude pour 2022.

Sophie Guillot et Émilie Lejemtel devant Le Nécéen.

Une serveuse recrutée

Pour assurer le service, Émilie Lejemtel a été recrutée, avec un mi-temps évolutif. Le lieu est ouvert de 6 à 20 h du lundi au vendredi et de 8 h à 12 h le samedi.

Une réalisation qui enchante le maire Patrick Bellanger, pour faire vivre sa commune, qui compte également une supérette.

Le Nécéen vous convie à retenir la date du 3 juillet, pour un concert donné par le groupe Red Button, composé de chanteurs et musiciens de la commune.